



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

2024-03-10

Annule et Remplace délibération 2023-11-07

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVÉ Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Procuration(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. DUBOST Pierre

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

Etai(ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. DUBOST Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SENDRA Valérie

Date de convocation
11/03/2024

LOI APER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 afin de lutter contre le réchauffement climatique. C'est l'objectif de la loi 2023-175 du 11 Mars 2023, dite loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables).

Conformément à cette loi, les communes doivent proposer leurs zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il est ainsi demandé à chaque commune, dans ce délai, de concerter, délibérer et transmettre les zones d'accélération à l'Etat.

Après consultation par voie d'affichage numérique, Monsieur le Maire précise que pour faciliter le repérage de ces zones ZACC, un outil informatique a été mis en place afin de créer des calques via le portail cartographique EnR dont les zones peuvent classées :

Photovoltaïque (toiture, ombrière, sol)
Eolien
Biogaz (méthanisation)
Biomasse et solaire thermique (chaufferies bois)
Géothermie
Réseaux de chaleur

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bussy-Albieux,
le 19 Mars 2024

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....29 MARS 2024..... numériquement